



Hold-Up à la Métropole

Collectif pour un audit citoyen de la dette publique - Isère (cac 38)

En 2007, du temps de Didier Migaud, actuel Premier Président de la Cour des Comptes, la Métro a souscrit auprès de DEXIA Crédit Local de France quatre emprunts dits « structurés ». Il s'agissait à l'époque essentiellement de financer la construction du stade des Alpes.

Depuis les années 2000, les banques et DEXIA en tête, s'étaient mises à proposer des emprunts spéculatifs comportant des taux attractifs les premières années. Ces contrats comprenaient des clauses complètement absconses, et un grand nombre de collectivités se sont alors fait piéger, sans que l'État n'intervienne, alors que la spéculation est interdite aux collectivités locales.

Les emprunts souscrits par la Métro comportaient des clauses de variations de taux basées pour l'un d'entre eux (15 millions d'euros) sur la différence entre les taux à long terme et les taux à court terme, et pour deux d'entre eux sur les taux de change (20 millions d'euros et 15 millions d'euros).

Le plus important (et le plus toxique) était basé sur le cours du franc suisse en euros. Depuis début 2015, la Banque Nationale Suisse a cessé de contenir la hausse du franc suisse, et le taux de cet emprunt a atteint des sommets : actuellement, il se situe autour de 20 % par an soit près de 10 fois les taux actuellement pratiqués sur le marché pour les collectivités, et ce n'est peut-être pas fini...

En 2013, la Métro a introduit un recours en justice pour faire annuler les 2 emprunts basés sur les taux de change. Depuis, elle a réglé à la banque uniquement le taux d'intérêt légal (moins de 1 %) et a provisionné chaque année les intérêts réclamés en plus : la provision se situerait autour de 6,5 millions d'euros fin 2015 et le DOB prévoit en 2016 une nouvelle provision pour 3,6 millions d'euros. On est déjà à plus de 10 millions d'euros d'intérêts !

L'État a créé un fonds de soutien pour les collectivités à hauteur de 1,5 milliard d'euros, porté ensuite à 3 milliards d'euros. Ce fonds prend en charge une partie des indemnités réclamées par les banques pour sortir des contrats en cause. On estime le risque à près de 20 milliards d'euros au niveau national, autant dire que l'État est loin de prendre en charge la totalité des indemnités de sortie.

Les conditions d'intervention du fonds sont draconiennes :

abandon de toutes les actions contentieuses, signature d'une transaction (« protocole ») avec la banque, participation étalée dans le temps (jusqu'à 15 ans), prise en charge d'une partie seulement des indemnités.

Par exemple, Seyssins (autre collectivité anciennement gérée par Didier Migaud) vient de signer un protocole pour obtenir une intervention du fonds de l'ordre de 58 % de l'indemnité de remboursement anticipé, qui conduit la collectivité à prendre en charge un nouvel emprunt de 7 millions d'euros pour un contrat initialement souscrit pour 3 millions d'euros.

Les propositions du fonds de soutien pour la Métropole ne sont pas encore connues, mais celles de la SFIL - DEXIA le sont : **une suite de 50 millions d'euros** en plus du « capital restant dû » de 46 millions d'euros sur 3 emprunts toxiques, et tout cela sans doute avec un taux d'intérêt légèrement majoré...

Avec DEXIA, comme on dit, « tout ce qui double ne perd pas... »

50 millions d'euros, c'est l'investissement d'un an de la Métropole hors compétences transférées, c'est aussi la masse salariale d'une année, ou le montant de la taxe d'habitation payée à la Métropole par les habitants en 2014.

50 millions d'euros sans aucune contrepartie, qui iront directement dans l'escarcelle de la banque !! Et ceci au moment où l'État, (sur les conseils de la Cour des Comptes par la voix de son Premier Président), demande aux collectivités locales de limiter les dépenses publiques et réduit leurs dotations.

Il s'agit d'un véritable **hold-up** sur les contribuables de la Métropole. La conjonction des manœuvres des banques et de l'État qui est maintenant juge et partie puisqu'il a repris 75 % de la SFIL (20 % CDC et 5 % Banque Postale), garantissant ainsi les avoirs toxiques de la banque, s'apparente clairement à une escroquerie en bande organisée.

Les anciens dirigeants de DEXIA eux s'en sortent bien, merci, entre les retraites chapeaux et les indemnités transactionnelles.

- **Nous demandons à la Métropole de maintenir son action en justice et de ne pas céder au chantage de DEXIA : l'argent de la Métropole, c'est le nôtre, celui des citoyens, et il doit être employé pour l'intérêt commun.**
- **Nous demandons à toutes les collectivités concernées de se concerter pour une action commune, et aux représentants de l'État de prendre des mesures de protection pour les citoyens : limiter les taux des emprunts des collectivités locales, et constituer un véritable pool bancaire public.**

Le CAC 38

Créé par des citoyens, des organisations syndicales et associatives, des partis politiques comme les centaines de CAC locaux, il vise à fournir des outils de mobilisations pour dénoncer « l'arnaque » de la dette.

**Contact du collectif local de Grenoble : audit.citoyen38@gmail.com
Infos sur le site national : www.audit-citoyen.org**